



Page 4



Page 9



Page 10



Page 16

Le mot du Maire

Chères Côtarines, Chers Côtarins,

La fin de l'obligation du port du masque (à part dans les lieux de santé) dès le deuxième semestre 2022 a marqué le retour très attendu à une vie normale.

La toute première cérémonie des vœux du Maire du 15 janvier 2023 a été l'occasion, pour notre équipe nouvellement élue accompagnée des enfants du CMEJ, aux côtés de l'ensemble du conseil municipal, d'une rencontre avec un grand nombre de Côtarines et de Côtarins.

La présence de la Députée, du Président de la communauté de Vienne Condrieu Agglomération et de nombreux Maires, l'animation musicale de grande qualité par la Chorale du CIEM et le moment de convivialité qui a suivi, ont été le signal d'un heureux retour à la vie normale et l'occasion d'un réel moment de partage.

Le mois de mars 2023 marque le milieu de notre mandat municipal et la nécessité de faire le point des actions menées.

Nous avons pu finaliser la restauration nécessaire de notre église, ainsi que le rachat des murs de la boulangerie et la réalisation d'importants travaux qui ont permis l'installation d'un artisan de qualité à la grande satisfaction des habitants.

J'espère que vous serez nombreux à fréquenter cet acteur économique essentiel pour notre village.

Le bâtiment du périscolaire en voie d'achèvement, les travaux bientôt en cours dans l'ancienne poste et ceux du secteur de La Serve sont clairement la démonstration que, malgré les difficultés, notre équipe a respecté ses engagements de campagne et fait preuve de dynamisme.

Des actions ont été engagées et vont se poursuivre en faveur des économies d'énergie qui sont de plus en plus d'actualité et font partie de nos principales préoccupations.

Un jeune couple très actif et très sympathique, avec de nouvelles idées, a repris le tabac presse ; ne manquez pas d'aller à leur rencontre si ce n'est déjà fait.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui nous aident à faire avancer des dossiers souvent compliqués, mais importants, permettant de faire évoluer notre village, les conseillères et les conseillers municipaux font partie de ces énergies nécessaires à ces évolutions.

Le comité des fêtes et les associations ont fait le plein de projets pour cette année ; je les encourage à poursuivre la redynamisation du village dans un esprit festif et solidaire.

Dans un contexte où l'inflation est galopante avec des répercussions sur le pouvoir d'achat d'un certain nombre d'habitants, le CCAS et ses membres, que je remercie, sont et seront à l'écoute des situations psychologiques et matérielles difficiles.

La solidarité et le respect des autres doivent être les marqueurs que nous devons suivre dans nos actions de tous les jours.

Le respect des règles de vie en communauté fait partie de ces marqueurs et à ce titre, beaucoup trop d'errances et de divagations d'animaux nous sont signalées avec des nuisances et des conséquences désagréables, voire graves, pour les habitants.

Cela nous contraint, avec l'aide de la gendarmerie, à faire une application stricte de la loi dans ce domaine, bien que je compte sur vous et votre sens des responsabilités et du respect des autres pour faire en sorte d'éviter toutes ces nuisances.

Que cela ne nous empêche pas de garder ensemble optimisme et bon moral en allant vers les beaux jours.

Votre dévoué,
Christian BOREL



La taxe foncière 2023

L'État a décidé qu'à partir de 2023, les bases des valeurs locatives servant pour le calcul de la taxe foncière et de la taxe sur les ordures ménagères de tous les logements seront indexées sur l'inflation.

Les prix à la consommation ayant augmenté de presque 7 % sur l'année 2022, les valeurs locatives vont donc enregistrer une revalorisation équivalente au 1^{er} janvier 2023, soit + 7 %.

Cette hausse nationale s'ajoute aux taux d'imposition locaux votés chaque année par les communes.

Pour notre village, cette année, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la charge fiscale des ménages, les taux communaux ne subiront donc pas de modification, seule la base fiscale sera réévaluée.

Comment est calculée la taxe foncière ?

Elle est censée refléter la valeur locative cadastrale des propriétés qui correspond au loyer théorique que les propriétaires peuvent tirer de leur logement, selon ses caractéristiques propres, l'amélioration du logement ou en fonction du marché.



Elle est calculée à partir de la valeur locative cadastrale du bien, basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation, harmonisé au mois de novembre de l'année d'imposition, à laquelle est ensuite appliqué le taux voté par les communes.

Rappel sur l'évolution de la Taxe d'Habitation d'une résidence principale.

Depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement pour l'ensemble des Français. En 2021, 80 % des Français ne la payaient plus.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement était de 30 % en 2021 et il sera de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Chantal Choron passe le relais...

Après plus de 20 ans de bons et loyaux services au sein de notre mairie, notre secrétaire de mairie, Chantal Choron, véritable « Wikipédia côtarin » de par sa connaissance du village et de ses habitants, a fait valoir, fin 2022, ses droits à une retraite bien méritée.



« Merci aux cinq municipalités avec lesquelles j'ai eu le plaisir de travailler et qui m'ont permis de m'épanouir dans l'exercice de ma profession. Bonne continuation et pleine réussite à Christian Borel et sa municipalité pour l'aboutissement des projets en cours pour le village.

Je remercie l'ensemble des Côtarines et des Côtarins pour la richesse de nos échanges aux cours de toutes ces années.

Merci à l'ensemble de mes collègues pour leur amitié et leur solidarité.

Tous mes vœux de bonheur dans l'exercice de son métier à Aurore qui prend ma suite avec beaucoup de motivation et un grand sens du service public et de l'accueil. »

Toute l'équipe municipale lui souhaite une belle et heureuse retraite !

Deux nouveaux visages au secrétariat de mairie

Annick Roméro est notre nouvelle Directrice Générale des Services (DGS) depuis début février.



Riche de ses 30 ans d'expérience dans la fonction publique territoriale et très enthousiaste face aux nombreux projets de l'équipe municipale, Annick Roméro a pris la direction des services administratifs de notre village.

Dans un esprit dynamique et positif, notre DGS va organiser et suivre la gestion financière et la gestion humaine de la commune en accompagnant les élus dans le traitement des très nombreux dossiers administratifs que la municipalité doit gérer quotidiennement.

Aurore Musichini, adjointe administrative nous a rejoint en février 2022

Après avoir travaillé en binôme pendant six mois avec Chantal Choron à laquelle elle succède, Aurore Musichini assure seule, désormais, les nombreuses tâches de secrétariat de la commune.



L'accueil des administrés et le suivi, entre autres, des dossiers d'urbanisme et d'état civil vont désormais ponctuer la grande diversité de sa vie professionnelle, ce qu'elle apprécie tout particulièrement.

À toutes les deux, nous souhaitons la bienvenue et un plein épanouissement dans leurs nouvelles missions au sein de notre commune.

Recensement 2023



À compter du 19 janvier dernier et pendant un mois, le recensement de la commune a été réalisé.

Autour d'Anne Treynet, Conseillère Municipale, trois agents recenseurs, Chantal Choron, Martine Pelloux-Prayer et Sylvie Sénéclauze, ont sillonné la commune en quête des informations demandées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

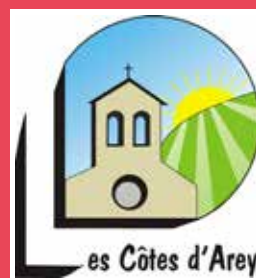
Grâce à la ténacité et l'assiduité de l'équipe, près de 950 logements ont été recensés avec un taux de réponses de 98.8%, résultat qualifié d'exceptionnel par l'INSEE.

Félicitations à toute l'équipe qui a permis cette réalisation, parfois en payant de leur personne... un des agents ayant été mordu par un chien !

Les grands projets d'aménagement en cours...

Dans la prochaine lettre seront développés les projets d'aménagement du secteur de La Serve au nord de la mairie, face à nos écoles et celui si attendu, du futur pôle médical, route de Reventin-Vaugris (Voir lettres semestrielles précédentes).

Pour le premier, vous y trouverez, en particulier, des informations sur les logements réservés à nos seniors et leurs possibles attributions.



Que va devenir l'ancienne poste ?



Après une étude réalisée en étroite collaboration avec les services de « l'Agence Éco » de Vienne Condrieu Agglomération, c'est le dossier présenté par Romain Reux, gérant du bar-restaurant « Le Petit Côtarin » qui a été retenu par la Municipalité.

En effet, déjà en place, ce dynamique commerce de notre commune se devait pour pérenniser son activité, plus particulièrement durant les mois d'automne et d'hiver, d'agrandir son offre de restauration.

Propriétaire des locaux, la commune va donc faire réaliser les travaux nécessaires à sa future installation. Ils vont lui permettre d'installer une cuisine moderne et fonctionnelle et d'aménager une salle de restauration lui permettant de proposer jusqu'à 35 couverts par service.

Ce futur outil de travail qui devrait être fonctionnel en fin d'année, s'ajoutant à sa salle de bar-restaurant actuelle et à la grande terrasse mise à sa disposition par la Municipalité, va permettre à Romain de poursuivre et développer les nombreux événements festifs qu'il organise et qui animent régulièrement la place de notre village.

Le chantier du bâtiment « périscolaire » va bon train...

Le chantier commencé en juillet 2022, poursuit le rythme envisagé à son ouverture.

La météo hivernale plutôt clémente, seulement huit jours d'arrêt pour intempérie et la panne de la grue de chantier pendant quelques jours, n'ont pas trop perturbé le planning des travaux.



Focus

Circulation autour du chantier... tout n'est pas toujours parfait !

Malgré les efforts des entreprises sur le chantier et des parents d'élèves à ses abords, malgré la présence régulière des employés municipaux, des progrès sont encore possibles pour chacun concernant le respect des consignes de sécurité et de bon sens, pas toujours respectées.

Nous devons, ensemble, continuer à redoubler d'attention afin que ce chantier, destiné prioritairement à améliorer l'accueil de nos enfants, se poursuive et se termine dans les meilleures conditions possibles.



La maçonnerie, la charpente et la couverture sont terminées. Début mars, les entreprises ont démarré les travaux de second œuvre, dans un premier temps au rez-de-chaussée avec l'aménagement de la chaufferie collective et de la cuisine municipale avant l'étage et les salles destinées à la restauration scolaire et à la garderie.

Afin de ne pas trop pénaliser les flux de circulation dans son environnement, durant les vacances scolaires de février, les conduites sous la voirie, amenant l'eau chaude de la future chaudière aux deux écoles, ont été réalisées.

La fin des travaux est donc toujours confirmée pour la rentrée scolaire prochaine.

La vidéo protection est en route...

À partir des préconisations du rapport établi sur notre village par le groupement de gendarmerie départementale basé à Grenoble épaulé par la communauté de brigade de gendarmerie de Saint Clair du Rhône dont dépend la protection de notre commune, la Municipalité, accompagné par un bureau d'études spécialisé, a décidé d'installer progressivement sur 2023 et 2024, un système de vidéo protection pour notre village.



Les futures installations de protection seront centrées sur le centre-bourg, en particulier ses commerces, sur les équipements scolaires, sportifs et de loisirs de la commune et sur les entrées/sorties du village avec la possible lecture des plaques d'immatriculation des véhicules.

Toutes les installations auront l'agrément des services de l'État et respecterons les principes fondamentaux de la vie privée.

Par convention, les images collectées ne pourront être déportées que sur réquisitions des forces de gendarmerie. Dans ce cas, le Maire ou la personne autorisée qui le représente, procédera à leur extraction.



Suis-je référencé à la bonne adresse ?

L'adressage de la commune est maintenant en ligne et donc consultable sur la Base des Adresses Nationales (BAN) : <https://adresse.data.gouv.fr/>

Cette base de données de références créée par l'État, est utile pour toute déclaration auprès des fournisseurs d'eau et d'énergie, mais aussi, par exemple, pour déterminer une éventuelle élection à la fibre, pour confirmer un point de livraison de colis et de courrier ou une adresse permettant l'accès des secours...

Notre commune, afin de se mettre en conformité, a récemment, par délibération du Conseil Municipal, terminé la dénomination de l'ensemble de ses voiries, en particulier celles de l'accès à certains lotissements. Tous les riverains concernés ont été prévenus par courrier.



Gestion de l'eau potable

Le 1^{er} avril 2023, le contrat de délégation de service public de l'eau potable de la société Cholton s'est terminé et la gestion de l'eau potable a été reprise en régie par Vienne Condrieu Agglomération.

Depuis cette date, dans les faits, la gestion de votre contrat d'eau potable est automatiquement reprise par Vienne Condrieu Agglomération qui a fait parvenir un courrier à chaque foyer du village.

Pour toutes vos demandes concernant l'eau potable, la direction du cycle de l'eau de notre agglomération est désormais votre interlocuteur unique.

L'accueil physique se fait au siège de Vienne Condrieu Agglomération - Espace Saint Germain -

30, avenue du Général Leclerc aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Vous pouvez également joindre le service au 04 87 59 14 50 (24h/24) ou par messagerie : regie-eau@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Transport à la demande

Un service accessible à tous.

Les services de Vienne Condrieu Agglomération, mettent à disposition des Côtarins un dispositif de transport à la demande : Navette L'va.

Cette navette apporte une solution de mobilité aux habitants de l'agglomération, les plus éloignés de l'offre de transport viennoise.

Le fonctionnement de la Navette L'va repose sur un découpage en quatre zones géographiques. Notre commune fait partie de la « Rive Gauche Sud », avec des points fixes d'arrêt.

Comment réserver ? Le service est disponible toute l'année, hors jours fériés et dimanches. Le trajet doit être réservé la veille avant 17h00 (pas de possibilité le jour même).

Combien ça coûte ? Le prix d'un ticket de bus, soit 1,20 €.



Pour réserver, trois possibilités :

- Sur Internet : https://xefront.simpliciti.fr/125_VIENNE
- Par courriel : lvasurdemande@ratpdev.com
- Par téléphone au 0 810 414 909 (0.05€ TTC/min + prix de l'appel), du lundi au vendredi, 9h00-12h00 et 14h00-18h00.

L'ensemble des horaires est disponible sur le lien : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

Au moment de la réservation, vous indiquez l'heure à laquelle vous souhaitez arriver, vous recevrez ensuite confirmation de l'heure et du point de ramassage.



Focus

Les scolaires n'ont pas accès au service L'va pour réaliser leurs trajets dans le cadre de leurs études.

Le service leur est accessible pour leurs loisirs, le mercredi après-midi, le samedi ou durant les vacances.

Le transport scolaire



Pour les parents qui vont vivre une première rentrée au collège, la question du transport scolaire et de son organisation est souvent un sujet de questionnements et préoccupations. Nous vous proposons quelques informations pour y voir un peu plus clair...

L'abonnement : deux possibilités

Dom'Ecole : gratuit, il permet de faire un aller-retour par jour, utilisable uniquement en période scolaire. Pour s'inscrire : <https://domecole.vienne-condrieu-agglomeration.fr>

Jumpi : payant, abonnement hebdomadaire ou annuel. Pour toute question ou renseignement sur cet abonnement, la Maison de la Mobilité, place Pierre Sépard à Vienne, est accessible du lundi au samedi. Informations et inscriptions : <https://la-mobilite.fr> Tél : 04 74 85 18 51.

Délai d'inscription et horaires

Pour 2023, pas de date d'inscription encore définie. En 2022, les parents étaient invités à inscrire leurs enfants avant le 18 juillet 2022 sur Dom'Ecole.

Tous les horaires sont accessibles sur le site : la-mobilite.fr

Notre Commune est desservie par la ligne « VIE05 ». Trois arrêts sont prévus : « SAR SUZON », « BOURG » et « CHÂTEAU ». La ligne est directe depuis le Collège de l'Isle.

- Le matin, le ramassage a lieu entre 7h05 et 7h10 en fonction des arrêts, puis entre 8h10 et 8h17.

- Le soir, le bus dépose à 16h36, 16h42, 17h27, 17h51 et 18h43.

- Le mercredi les déposes ont lieu à 12h25 et 12h50.

Et si mon enfant va dans un autre collège que celui de l'Isle ? Dans ce cas, un changement sera à prévoir en fonction de l'établissement et de l'horaire. La correspondance est assurée à l'arrêt « PACATIANUS », devant le gymnase de l'Isle.

Attention !

Pour accéder au transport scolaire, les élèves doivent être obligatoirement munis d'un titre valable, validé à chaque montée, même lorsque le transport est gratuit. En cas de perte de la carte de transport scolaire, il faut se connecter sur le site internet : domecole.vienne-condrieu-agglomeration.fr et faire la demande d'une nouvelle carte, il en coûtera 8,50 euros.

Info +

En général, les élèves de CM2 ont une session de découverte du transport, avec mise en situation et explications données par l'Agglomération.



Du changement dans nos commerces !

« L'institut Mademoiselle Alice »

Après avoir sillonné les routes des Côtes d'Arey et de ses alentours pendant presque cinq ans à bord de son estafette rose, Alice a posé son fauteuil d'esthéticienne, chemin des Lunaires, au cœur de notre village.

Alice, spécialisée dans le diagnostic et l'expertise de la peau, utilise et vend des cosmétiques naturels et certifiés « bio » d'origine française pour tous les membres de la famille.

En 2021, Alice a obtenu le label institut écoresponsable, ce qui fait d'elle une naturo-esthéticienne à l'écoute de ses clientes.

Tél. : 07 69 22 76 54



La boulangerie-pâtisserie « Les Caprices de Mia »

La boulangerie-pâtisserie du village a rouvert. Carla Favier, jeune pâtissière de 28 ans a rejoint il y a quelques semaines nos commerçants du centre-bourg. Très attendue par les Côtarins, elle a su redonner vie à un des commerces essentiels de notre village.

Entourée d'Enzo et Jordane, les boulangers et à la vente de Blandine, Justine et Adélaïde pour les fins de semaine, Carla vous propose sept jours sur sept, des pains traditionnels et spéciaux, des viennoiseries, des gâteaux, de la sandwicherie et des mignardises.

Une large gamme de produits locaux, entièrement fabriqués sur place, qui va s'accroître dans les prochaines semaines.

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 6h30 à 13h00 et de 15h30 à 19h00 et le dimanche de 7h00 à 13h00.

Tél : 09 81 34 65 74

Le Tabac-Presses des Côtes d'Arey

Nouveaux gérants du tabac-presses, Adriana et Andrea, 48 ans a tous les deux, fourmillent d'idées nouvelles pour satisfaire leur clientèle.

En plus des traditionnels services de presse, tabac, jeux, point relais colis et services postaux, Adriana et Andrea proposent des nouveautés, en particulier un rayon d'épicerie de dépannage qui s'agrandit régulièrement.

Bientôt des produits locaux et italiens vont venir également étoffer les rayons...

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 7h00 à 19h00 et le dimanche de 8h00 à 12h30.



Bibliothèque : des bénévoles qui s'investissent

Il y a longtemps... la bibliothèque du village prenait son premier envol sous l'égide de l'association « Maison Pour Tous » et de ses bénévoles.

Avant de devenir « Bibliothèque municipale » et de s'installer dans le bâtiment de la mairie, d'abord à l'étage puis à son endroit actuel, notre bibliothèque siégeait dans l'ancienne « Maison Morin ». Proche voisine de notre école primaire, alors située dans le même bâtiment, elle permettait déjà de donner le goût de la lecture à de nombreux enfants du village.

En 2012, afin de soulager le travail de l'équipe des bénévoles, la première salariée est embauchée.

Plus récemment, l'adhésion au réseau de bibliothèques de la communauté de communes a amené, en plus d'un soutien financier, une plus grande disponibilité dans le choix des livres proposés.

Aujourd'hui, pour le bonheur de la vie culturelle du village, l'équipe dynamique et investie des bénévoles entretient et développe l'envie de lire et de partager la lecture sur la commune. Les adhésions, en forte augmentation, récompensent la qualité du travail effectué par tous les membres de cette équipe... au féminin.

Qu'elles en soient remerciées.

En haut à partir de la gauche : Marianne Dufour, Dominique Vaux, Michèle Baule.



Au milieu : Brigitte Thommès, Christine Chevandier, Pascale Ismar, Claire Korn, Cathy Clapes-Feugas.

Devant : Danielle Celard, Brigitte Rossat.

Sont absentes : Geneviève Courbis, Martine Pelloux-Prayer et Brigitte Rossary.

Info +

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi : 16h00 - 18h30

Mercredi : 10h00 - 12h00
16h00 - 18h30

Samedi : 10h00 - 12h00

Contact : 04 74 58 99 72

bibliotheque@lescotesdarey.fr



Bébés lecteurs, il n'est jamais trop tôt



La bibliothèque propose une séance « bébés lecteurs » tous les derniers mardis de chaque mois.

L'accueil des enfants de moins de trois ans se fait avec leur nounou... ou leur maman, pour un temps de lecture partagé lors de deux séquences de 45 minutes chacune soit de 9h30 à 10h15 et de 10h30 à 11h15.

Isabelle et Cathy sont heureuses de les accueillir autour d'histoires et de « raconte-tapis »...

La Ludomobile vient à votre rencontre

Créée par la Ludothèque de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Vienne en 2012, avec la contribution financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et à l'époque, de VienneAgglo, la Ludomobile, le temps d'une journée ou d'une veillée, vous accueille dans une salle communale et vous propose une ludothèque éphémère ouverte à tous !

Au village, la Ludomobile est présente au Foyer Rural depuis 2019, cinq lundis par année scolaire, plus une veillée jeux.

Une adhésion est nécessaire. Elle peut se prendre directement sur les lieux d'animation.

Pour 2022-2023, la cinquième et dernière « Ludo » aura lieu le lundi 15 mai 2023.

Autour des animateurs permanents de la MJC, l'équipe qui assure le bon déroulement de cette activité est composée des membres bénévoles de notre bibliothèque qui ont, pour l'occasion, tous suivi une formation aux jeux proposés.



Appel à bénévoles !

Si vous disposez de quelques instants les lundis de présence de la Ludomobile, n'hésitez pas à proposer vos services, soit pour tenir les permanences durant la journée, soit pour aider à la mise en place et au démontage des jeux. Vous serez les bienvenus. Contacts : horaires d'ouverture de la bibliothèque et du secrétariat de mairie.

Nos aînés, la mémoire du village

Dimanche 22 janvier 2023, la Mairie et le Centre Communal d'Action Social (CCAS) sont allés à la rencontre de nos aînés autour d'un repas.



Le Maire accompagné d'élus, des membres du CCAS et des représentants du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ) ont accueilli nos aînés et ainsi, profitez ensemble d'un beau moment de convivialité et de joies partagées.

Tous les aînés, à leur domicile ou en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), qui n'ont pas pu s'associer à cette journée, ont reçu un colis préparé et distribué par l'équipe du CCAS.

Pour tous, l'occasion de partager un moment riche d'amitié et de chaleur humaine.

Plan canicule été 2023

Dans le cadre du suivi « Plan canicule », Le CCAS va prochainement relancer sa campagne d'inscription.

Les personnes intéressées doivent contacter le secrétariat de mairie. Coordonnées et horaires d'ouverture en fin de cette lettre.



Le saviez-vous ?

La commune compte parmi ses habitants quatre centenaires :

- Monsieur Jean Besson, né le 21 juillet 1923, ancien Maire des Côtes d'Aray (1958-1983) ;
- Madame Vanda Vellay, née le 28 août 1923, mère de famille et conjointe de Monsieur Albert Vellay ;
- Madame Suzanne Baisse, née le 17 septembre 1923, mère de famille et conjointe de Monsieur Charles Baisse, agriculteur ;
- Monsieur Louis Bouchu, né le 24 octobre 1923, agriculteur.



Un CMEJ engagé !



Soutenue par la commission animation de la commune et encadrée par Karine Delpontes, animatrice diplômée, notre Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ) a une feuille de route bien remplie pour son mandat !

Parmi les axes forts des actions portées par nos jeunes élu(e)s pour le village, figurent :

- La Solidarité
- La Citoyenneté et la Laïcité
- L'Environnement
- La Culture et le Patrimoine
- Et le projet fil rouge : Journée Village Propre

Dynamique, notre CMEJ participe aux événements de la commune. En effet, nous l'avons vu présent et actif pour la cérémonie des vœux du Maire et les commémorations aux monuments aux morts.

Une visite de l'Hémicycle à Paris est aussi prévue pour le 22 juin 2023. Sous la tutelle de notre député, Madame Caroline Abadie, que nous remercions, les enfants pourront découvrir le patrimoine de l'Assemblée Nationale et suivre une partie des débats.

Que de beaux souvenirs à raconter aux copains en perspective !

Il ne fallait pas rater le Kosh !

Après quelques craintes sur sa fréquentation, le public était bien présent pour participer au spectacle de ce vingtième anniversaire du festival aux Côtes d'Arey.

En effet, près de 200 personnes ont assisté au spectacle du talentueux bruiteur (beatboxer) Kosh, une belle découverte.

Cette année, en plus du clin d'œil sur le choix de la composition de son affiche où figure notre église, la MJC de Vienne, organisatrice du festival, a félicité l'ensemble des bénévoles Côtarins et lui a décerné le prix « virtuel » de la convivialité !

Félicitations à chacun d'eux et tout particulièrement à Alain Méral, cheville ouvrière avec Yann Creff, de l'organisation du festival depuis de très nombreuses années.



Exposition des peintres amateurs Côtarins

La prochaine exposition des peintres amateurs Côtarins se tiendra à la chapelle Saint-Mamert le dimanche 11 juin 2023, de 10h00 à 19h00.



Vous pourrez y découvrir les œuvres des peintres du village qui auront souhaité participer à cette manifestation qui sera consacrée **au parcours artistique de la peintre Viennoise Annick Prod'homme.**

Un parcours à découvrir où les sentiers sont bleus, les pistes jaunes, les raccourcis rouges... Les allées vertes. Des tableaux qui essaient de vibrer sous le regard de ceux qui laissent leur sensibilité artistique se promener.

À noter aussi cette année **la participation d'un photographe Côtarin, Yannick Morineau**, qui exposera quelques-unes de ses plus belles œuvres.

Venez nombreux !

Être Citoyen, c'est respecter les règles de la vie collective



• Dépôts sauvages

Trop de dépôts sauvages jalonnent nos routes et nos chemins, dégradent la nature et obligent la collectivité à faire des travaux de nettoyage coûteux.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Si le juge du tribunal de police est saisi, il pourra décider :

- d'une amende de 450 € maximum,
- ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

• Ne brûlons pas nos déchets verts à l'air libre

Par arrêté préfectoral n° 2008-11470 en date du 15 décembre 2018, le brûlage à l'air libre de tous les déchets ménagers et assimilés est interdit, cela comprend aussi les déchets verts et les déchets de chantier.

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur Diesel récente qui parcourt 6 000 km !

Des solutions alternatives existent pour valoriser les déchets verts ; compostage, paillage, collecte en déchèterie.

Horaires des déchèteries de l'Agglo sur : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/dechets/les-decheteries

Ayons le bon réflexe

Si vous êtes victime ou témoin d'**acte de malveillance**, vous pouvez appeler le **17** ou le **112** ou les numéros suivants :

- Brigade de gendarmerie de Saint-Clair-du-Rhône : **04 74 56 37 00**
- Brigade de gendarmerie de Vienne : **04 74 53 10 17**

Ensemble, restons vigilants !

RESPECTONS la réglementation sur le bruit



Des jours et des heures sont prévus pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore.

Ils ne peuvent se faire qu'aux horaires indiqués ci-dessous :

Du lundi au vendredi :

de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

• Divagation des animaux et aboiements

Tout animal divaguant sera conduit sans délai au refuge de la S.P.A.

Les chiens ne doivent en aucun cas aboyer sans raison, en particulier lorsque leur propriétaire est absent de jour comme de nuit.

Cette situation est assimilable à un tapage diurne ou nocturne et donc répréhensible par la loi.

• Vigilance cambriolages

Ensemble, soyons attentifs aux accès de nos habitations et à nos véhicules garés à l'extérieur.

En cas de cambriolage, avertissez immédiatement la gendarmerie et allez déposer plainte au commissariat en vous munissant d'une pièce d'identité.

Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une plainte sur Internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



Les pneus usagés vont en déchèterie

Il est toujours temps de se débarrasser de ses anciens pneus... en déchèterie !

En effet, durant la première quinzaine de mai, Vienne Condrieu Agglomération organise une nouvelle campagne de collecte.



Collecte de pneus
Du mardi 2 au lundi 15 mai 2023



La collecte des ordures ménagères



La journée de collecte par Vienne Condrieu Agglomération, des conteneurs individuels pour les ordures ménagères est le jeudi matin.

Il est important de rappeler que la sortie des conteneurs doit se faire le mercredi en fin de journée et leur rentrée le jeudi, le plus tôt possible après la collecte. En dehors de cette courte période, ils ne doivent pas stationner sur la voie publique.

Important : en plus de cette procédure de collecte, les conteneurs doivent être stockés à l'intérieur des propriétés, donc en aucun cas sur ou en proximité de la voie publique.

Tri sélectif

Pour bien trier vos déchets, téléchargez le guide du tri élaboré par Vienne Agglo ou rendez-vous directement sur le site : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre les services de l'Agglo en leur écrivant sur : gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr ou par téléphone au 04 74 53 45 16.



Les Points d'Apport Volontaire (PAV) sur la commune

Installé par Vienne Condrieu Agglomération, un nouveau PAV a vu le jour sur la commune, montée de la Cotillonne, ce qui porte leur nombre à cinq.

Voici un rappel de leurs emplacements.



Zone Artisanale Les Dauphinières



Montée de la Cotillonne



Parking face aux écoles



Face au Stade



Route de Jardin

Info +



Si vous constatez qu'un ou plusieurs conteneurs de ses PAV sont pleins, n'hésitez pas à le faire savoir au secrétariat de mairie, car il arrive parfois que les tournées de ramasse ne sont pas toujours régulières...

Moustique tigre : agissons ensemble !

80 % des moustiques naissent sur le domaine privé... nous avons donc tous un grand rôle à jouer !
En supprimant ou vidant tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie, on empêche le moustique tigre de pondre et de proliférer !

Les femelles moustique tigre privilégient de petites quantités d'eau pour pondre leurs œufs (l'équivalent d'un bouchon d'eau peut leur suffire !). Elles pondent jusqu'à 200 œufs tous les 15 jours qui se développent dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner.

Pour en savoir plus :

• **site de l'Agence Régionale pour la Santé (ARS) :**
<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble>

• **site de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIAD) :**
www.eid-rhonealpes.com

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre est un moustique urbain qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 mètres : le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier ! Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ un mois.



www.frelonsasiatiques.fr

Face à l'avancée du frelon asiatique en Isère, un appel est lancé à tous les habitants de la commune pour aider à repérer les nids de frelons asiatiques et à les signaler.

Arrivé en Isère en 2015 le frelon asiatique est un redoutable prédateur de tous les insectes et des abeilles en particulier.



Au printemps, entre février et avril, la fondatrice frelon construit d'abord un nid primaire.

À partir du mois d'avril, les frelons

vont construire un nouveau nid. Ce nid est souvent énorme et peut atteindre un mètre de hauteur. Il abrite des milliers de frelons.

Important : les frelons n'utilisent jamais le même nid d'une année sur l'autre.

Si vous découvrez l'un de ces deux nids, signalez-le sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr. (Attention à l'orthographe : frelonsasiatiques tout attaché avec un s à frelons et un s à asiatiques).

En Isère la lutte contre le frelon est pilotée par le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) avec un soutien financier fort du Département, des Communautés de communes et de la Région.

Une fois signalé le nid sera détruit par le GDSA.

Informations Mairie

Contacts

1, place Arélis - 38138 Les Côtes d'Arey

Téléphone **04 74 58 81 08**

secretariat@lescotesdarey.fr

www.lescotesdarey.fr

www.panneaupocket.com

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Accueil physique et téléphonique :

Lundi : 13h30 à 17h30

Mardi : 13h30 à 17h30

Mercredi : 8h30 à 12h00

Jeudi : 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00



Informations légales | Lettre semestrielle N° 5 - 04-2023

Responsable de la publication : Christian Borel

Comité de Rédaction pour ce numéro :

Jean-Pierre Caillot, Bernadette Dutour,

Florent Gauvignon, Catherine Vignon, Gilbert Volta

Crédit photo Dominique Josset – Le Dauphiné Libéré

Conception et impression : Imprimerie de la Tour Dauphinoise

38780 Pont-Évêque

Imprimé sur du papier PEFC